



**Côté Couvent**  
162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



# SERVICE DE GARDE

Guide à l'intention des parents

2022-2023

Ce document doit être lu et conservé durant toute la période de fréquentation de votre enfant au service de garde.

Approuvé et révisé par le conseil d'établissement en date du **5 octobre** 2022.



**Côté Couvent**  
 162, rue Saint-Jean Est  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 Téléphone : 819-832-2477  
 Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
 96, rue Saint-Jacques  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 819-832-2484  
 819-832-4282



# Table des matières

	Page
<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Administration.....</b>	<b>4</b>
2.1 Tarification.....	4
2.1.1 Journée de planification.....	4
2.2 Frais de retard.....	4
2.3 Inscription.....	4
2.4 Modalités de paiement.....	5
2.5 Reçus fiscaux.....	5
2.6 Changement d’adresse ou de numéro de téléphone.....	6
<b>3. Procédures.....</b>	<b>6</b>
3.1 Rôles et responsabilités.....	6
3.2 Périodes de devoirs.....	7
3.3 Horaire.....	7
3.4 Fréquentation.....	7
3.5 Médicaments.....	8
3.6 Arrivée ou départ des enfants .....	8
3.7 Messages.....	8
3.8 Absences.....	8
3.9 Politiques de premiers soins.....	9
3.10 Congés scolaires et fermeture d’urgence .....	9
3.11 Encadrement.....	10
3.12 Collations.....	10
3.13 Repas oubliés.....	10



**Côté Couvent**  
162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



## 1. INTRODUCTION

Bonjour chers parents,

J'aimerais vous faire connaître le service de garde de l'école du Parchemin. Nos objectifs sont de veiller au bien-être général de vos enfants et de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des enfants par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins, en complémentarité aux services éducatifs de l'école.

Pour favoriser le bien-être et la sécurité de l'enfant, voici les valeurs que nous privilégions :

- Le respect de soi, des autres, de l'environnement,
- La politesse,
- L'autonomie,
- Le sens des responsabilités,
- L'entraide et la coopération,
- La créativité.

Bienvenue à vous !

---

Valérie Tremblay  
Directrice

---

Véronique Roy  
Tech. en service de garde



**Côté Couvent**  
162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



## 2. ADMINISTRATION

### 2.1 TARIFICATION – RÉGULIER, SPORADIQUE, JOURNÉE PÉDAGOGIQUE



La tarification est fixée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Voir annexe 7

#### 2.1.1 JOURNÉES DE PLANIFICATION

La responsable du service de garde vous fera toujours parvenir une fiche d'inscription pour les journées de planification. Il est très important de retourner votre réponse en utilisant Google Form **avant la date limite** pour réserver une place. Après cette date, votre enfant peut être refusé en fonction des places disponibles. **Si vous annulez après la date indiquée, la journée de garde, ainsi que les frais d'activités vous seront quand même chargés.** S.V.P. Nous aviser lorsque votre enfant est absent.

\* Ce taux peut être majoré à la hausse par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

\*\*Ce taux peut varier selon la tarification fixée par jour par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

\*\*\*Ce taux peut varier selon la tarification fixée par jour par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

## 2.2 FRAIS DE RETARD

Lorsque la personne responsable vient chercher l'enfant après l'heure de fermeture, il y a une pénalité de 5,00 \$ pour chaque période de 15 minutes de retard. Les frais de retard et les frais d'inscription sont chargés selon la grille de tarification (annexe 7) du guide de gestion des services de garde, uniforme à l'ensemble des services de garde du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons. Cette annexe est mise à jour à chaque année financière et sera distribuée à la rentrée scolaire.



## 2.3 INSCRIPTION

Tout parent dont l'enfant fréquente le service de garde doit remplir un formulaire d'inscription ou s'inscrire avec Mozaik. Un courriel sera envoyé pour vous informer de la période d'inscription.



#### Côté Couvent

162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



#### Côté Collège

96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



## 2.4 MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous devez payer les frais de garde selon l'échelle des tarifs en vigueur au centre de services scolaire des Hauts-Cantons. De plus, la facturation se fait sur la base de fréquentation prévue.

Chaque année, la dernière semaine sera facturée d'avance, soit la semaine avant la fermeture du service de garde (2<sup>e</sup> semaine de juin). De plus, tous les soldes devront être à zéro à la fin de l'année afin de se prévaloir du service de garde l'année suivante, et ce, pour tous les services de garde du CSSHC.

- Les frais sont payables par chèque ou par Accès D à **tous les jeudis soir** pour la période qui vient de s'écouler. Nous souhaitons ne pas recevoir d'argent. Svp, vous inscrire soit à la Caisse Desjardins ou à la Banque Nationale.
- Le chèque se fait à l'ordre de l'école du Parchemin. Les informations suivantes devront figurer sur le chèque : le nom, l'adresse, le code postal et le numéro de téléphone du titulaire du compte. De plus, le nom de l'enfant et la période couverte par le paiement devront être inscrits.
- Les chèques sans provision seront facturés de 5,00 \$.

Dans le but de faciliter le travail administratif, les chèques par anticipation «postdatés» sont grandement appréciés. **Vous pouvez déposer vos chèques et votre argent dans une enveloppe identifiée dans la boîte en bois près du bureau du SDG.**

**Les soldes en retard de plus de 2 semaines entraînent automatiquement le retrait de l'enfant (des enfants) du service de garde jusqu'à ce que le paiement total soit acquitté. L'enfant associé à un solde impayé à la fin de l'année scolaire ne peut être réinscrit l'année suivante avant que le montant dû ne soit acquitté, et ce, à l'intérieur du territoire du centre de services scolaire.**

## 2.5 REÇUS FISCAUX

Les reçus fiscaux sont remis aux parents avant le 28 février de chaque année.



**Côté Couvent**

162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478

**Côté Collège**

96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



## 2.6 CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Il est très important que le service de garde et la secrétaire d'école soient avisés de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone que ce soit à la maison, au travail ou le cellulaire.

## 3.0 PROCÉDURES

### 3.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Plusieurs personnes sont associées au bon fonctionnement du service de garde de l'école du Parchemin. Ces personnes ont toutes comme principale préoccupation le bien-être et l'épanouissement des élèves sous leur responsabilité.

#### L'ÉLÈVE

Pour que les activités soient harmonieuses, l'élève doit démontrer un esprit de coopération et des attitudes positives à l'égard des activités proposées et doit participer activement à celles-ci. L'élève s'engage à respecter les règlements du service de garde et le code de vie.

#### LE PARENT UTILISATEUR

Le parent assume, conformément aux dispositions prévues aux règles budgétaires, les frais établis pour les services de garde. **Il supporte également les éducatrices** dans les démarches faites auprès des enfants.

#### LES EDUCATRICES

Sous la supervision de la responsable du service de garde, l'éducatrice organise, prépare et anime une variété d'activités favorisant le développement global des élèves, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

#### LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

La responsable du service de garde voit à la gestion quotidienne du service. Son rôle principal consiste à concevoir le programme d'activités dans le but de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global de l'enfant.

#### LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



**Côté Couvent**  
 162, rue Saint-Jean Est  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 Téléphone : 819-832-2477  
 Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
 96, rue Saint-Jacques  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 819-832-2484  
 819-832-4282



Il approuve le code de vie, de sécurité et de fonctionnement du service de garde. Il adopte, sur proposition de la direction d'école, le budget annuel du service de garde et ses tarifications. Il approuve le plan d'utilisation des locaux. Enfin, le SDG informe tous les membres du comité des services offerts et lui rend compte de la qualité.

### 3.2 PÉRIODE DE DEVOIRS

Il y a « l'aide aux devoirs » organisée par l'école du côté collège. À noter que le parent conserve la responsabilité de s'assurer que l'enfant a bien fait ses travaux scolaires.

### 3.3 HORAIRE

	Couvent	Collège
Matin	6 h 30 à 7 h 47	6 h 30 à 7 h 52
Midi	11 h 25 à 12 h 36	11 h 30 à 12 h 45
Maternelle	14 h 08 à 15 h 10 : pour les élèves de la maternelle seulement	
Soir	15 h 10 à 17 h 30	15 h 19 à 17h 30

Lors des journées de planification, le service de garde est ouvert de 6 h 30 à 17 h 30.

### 3.4 FRÉQUENTATION

Tous les enfants de l'école ont le privilège d'avoir accès au service de garde. En fonction des règles de conduite et du code de vie lorsqu'un enfant est inscrit au service de garde et que vous avez besoin de modifier l'horaire de présences, vous devez en aviser la responsable pour réserver une place.

Pour un changement de fréquentation à long terme ou à court terme, vous devez communiquer avec la technicienne par courriel.

### 3.5 MÉDICAMENTS



Aucune médication ne peut être administrée par le service de garde, à moins de fournir une ordonnance médicale et l'autorisation écrite du parent (formulaire). La médication doit être remise à l'éducatrice.



**Côté Couvent**  
162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



### 3.6 ARRIVÉE OU DÉPART DES ENFANTS

Il est très important de reconduire votre enfant à l'intérieur du service de garde en s'assurant de prendre contact avec un membre du personnel, et ce, aux moments de l'arrivée et du départ.

Couvent :

Le matin et le soir jusqu'à 16h30, les parents doivent toujours utiliser la porte réservée au service de garde de la cour d'école. À partir de 16h30, vous devez venir chercher les enfants à la porte du gymnase.

Collège :

Les parents doivent toujours utiliser la porte réservée au service de garde sur la rue Westgate. Vous devez appuyer sur le bouton pour qu'une éducatrice laisse entrer la personne dans l'école. Vous devez prendre contact avec une éducatrice du service de garde pour qu'elle appelle votre enfant. Il est défendu de circuler sur les étages de l'école.

**Aucun enfant ne pourra partir seul du service de garde à moins que le parent donne un avis écrit nous autorisant à le faire.**

Le parent doit prévenir en tout temps si quelqu'un d'autre doit venir chercher l'enfant. N'oubliez pas d'aviser cette personne qu'elle doit prendre contact avec un membre du personnel avant de quitter les lieux avec l'enfant. Ces démarches sont importantes pour la sécurité de vos enfants.

### 3.7 MESSAGES

Laissez un message sur le répondeur pour toute communication en dehors des heures d'ouverture du service de garde, surtout si l'enfant doit quitter l'école sans passer au service de garde. Les messages seront pris avant 11 h tous les jours pour assurer un bon suivi auprès des enfants et de son enseignant. Les heures de bureau sont 8 h à 15 h 30. Votre collaboration est importante pour nous.

### 3.8 ABSENCES

Si l'enfant s'absente du service de garde, veuillez téléphoner au service de garde et au secrétariat entre 7 h 00 et 11 h 00 au 832-2477, poste 4720.

Lors d'une absence, vous devez acquitter les frais de garde conformément à l'engagement fait au moment de l'inscription.



**Côté Couvent**

162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478

**Côté Collège**

96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



### 3.9 POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

Tout le personnel du service de garde a suivi un cours de premiers soins. Lorsqu'un enfant se blesse ou éprouve un malaise, un adulte, évalue la gravité et prodigue les soins nécessaires. Si cela nous paraît justifié, nous communiquons avec les parents. Si un accident survient et que nous sommes obligés de transporter l'enfant au centre de santé avant l'arrivée d'un parent ou de son représentant, un adulte responsable de l'école demeurera avec l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent. Un rapport d'accident sera rempli s'il est jugé nécessaire.



### 3.10 CONGÉS SCOLAIRES ET FERMETURE EN CAS D'URGENCE

Les jours encerclés du calendrier scolaire ne sont pas payés puisque le service de garde est fermé.

Le service de garde est ouvert de la première journée de classe à la dernière sauf :

- Temps des fêtes (les dates encerclées du calendrier)
- Vacances d'été (dès la dernière journée d'école à 17 h 30)
- Jours fériés
- Journée des élections Fermeture du service de garde à 16 h 00.
- Le service de garde sera ouvert lors de la semaine de relâche si le nombre le justifie.

#### SUSPENSION DES COURS

Lorsqu'il y a suspension des cours et que le personnel se présente à l'école, le service de garde est ouvert comme s'il s'agissait d'une journée pédagogique. La tarification est fixée par le ministère de l'Éducation pour la journée. Lors des tempêtes, vous pouvez composer le 819-832-2477 poste 4444 pour plus d'informations.

#### FERMETURE D'ÉCOLE

Lorsqu'il y a fermeture de l'école et que le personnel ne se présente pas à l'école, le service de garde est fermé.

Fermeture d'école en cas d'urgence et/ou force majeure durant une journée de classe

Lorsqu'il y a fermeture lors d'une urgence à l'école, le service de garde ferme ses portes. Vous devez donc assurer la garde de votre enfant. Exemple : bris d'eau, panne d'électricité. Vous serez informés le plus rapidement possible par téléphone.



**Côté Couvent**  
162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



### 3.11 ENCADREMENT

Le service de garde applique le même code de vie que l'école. En cas de non-respect au code de vie, le personnel du service de garde vous avise, par le passeport, de la nature du ou des manquements et vous informe des interventions appliquées. Si la situation perdure, le service de garde pourrait être retiré à votre enfant de façon permanente.

1<sup>re</sup> suspension : 1 journée

2<sup>e</sup> suspension : 3 jours

3<sup>e</sup> suspension : 5 jours

Par la suite, ce sera pour un temps indéterminé.

### 3.12 COLLATIONS



Les enfants peuvent apporter une collation santé. Celle-ci doit se trouver dans la boîte à lunch de votre enfant.

### 3.13 REPAS OUBLIÉS

Pour les enfants qui oublient leur repas, nous offrons un \*service de dépannage.

\* Il ne s'agit pas d'un service de cafétéria



**Côté Couvent**  
162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
JOB 1R0  
819-832-2484  
819-832-4282



## ANNEXE 7

### Règlements communs à tous les services de garde

#### Règles à inclure dans les règlements de chacun des services de garde ET à faire adopter par le conseil d'établissement

1. La facturation se fait sur la base de fréquentation prévue.
2. L'absence à une activité qui entraîne des frais supplémentaires doit être signalée selon le délai prévu par le service de garde. Si ce délai n'est pas respecté, il n'y aura aucun remboursement pour l'enfant inscrit qui a payé. L'enfant inscrit qui n'a pas payé sera facturé.
3. Le mode de paiement :
  - Par Internet
  - Le paiement se fait par chèque libellé au nom de chaque école. Les informations suivantes devraient figurer sur le chèque : le nom, l'adresse, le code postal et le numéro de téléphone du titulaire du compte.
  - Les paiements en espèces doivent être faits par une personne adulte, directement à la personne désignée par la direction de l'école, qui comptera l'argent en présence du payeur.
4. Chaque service doit définir ses périodes de garde lors des jours de classe.



**Côté Couvent**  
 162, rue Saint-Jean Est  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 Téléphone : 819-832-2477  
 Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
 96, rue Saint-Jacques  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 819-832-2484  
 819-832-4282



## Service de garde de l'école du Parchemin- ANNEXE 7

### Tarification 2022-2023

### Selon le nouveau règlement sur les services de garde en milieu scolaire

Grille de tarification par enfant à utiliser lors des journées de classe			
	Détails	Remarques	Taux
Tarif de base donnant droit à la subvention du MEES  <b>Fréquentation régulière</b>	L'enfant est <b>inscrit</b> à 2 périodes ou plus par jour, pour un maximum de 5 heures de garde par jour.	Ne comprend pas les sorties, les activités, les collations, etc.  Deductible d'impôt au fédéral seulement	8.95\$ par jour  Tarif quotidien déterminé par le MEES
	Plus de 5 heures de garde	Deductible d'impôt au provincial et au fédéral	<b>À venir</b>
	Activités	Non deductible au provincial ni au fédéral	Variable selon l'activité (selon le coût réel de celle-ci)
<b>Frais de garde</b> <b>Fréquentation sporadique</b>	L'enfant est <b>inscrit</b> à 1 période par jour	Ne comprend pas les sorties, les activités, les collations, etc.  Deductible d'impôt au fédéral et au provincial	La tarification est établie en fonction du taux horaire maximal de 3,00 \$ en fonction de la durée de la période.  Préscolaire Période du matin : durée : 1 h 17 : 3.85 \$ Période du midi : durée : 1 h 14 : 3.70 \$ Période du soir : durée : 2 h 20 : 7.00 \$  Primaire Période du matin : durée : 1 h 17 : 3.85 \$ Période du midi : durée : 1 h 11 : 3.55 \$ Période du soir : durée : 2 h 20 : 7.00 \$  Collège Période du matin : durée : 1 h 22 : 4.10 \$ Période du midi : durée : 1 h 15 : 3.75 \$ Période du soir : durée : 2 h 11 : 6.55 \$  Classe adaptée Période du matin : durée : 2 h 15 : 6.75 \$ Période du midi : durée : 1 h 15 : 3.75 \$ Période du soir : durée : 1 h 40 : 5.00 \$  * Le tarif fixé est le même pour tous les inscrits, que l'élève fréquente la période ou en partie
	Plus de 5 heures de garde	Deductible d'impôt au provincial et au fédéral	<b>À venir</b>
	Activités	Non deductible au provincial ni au fédéral	Variable selon l'activité (selon le coût réel de celle-ci)



**Côté Couvent**  
 162, rue Saint-Jean Est  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 Téléphone : 819-832-2477  
 Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
 96, rue Saint-Jacques  
 East Angus (Québec)  
 JOB 1R0  
 819-832-2484  
 819-832-4282



Pénalité pour retard	Après les heures régulières d'ouverture du service de garde	Déductible d'impôt eu fédéral et au provincial	À venir
----------------------	---	--	---------

Grille de tarification par enfant à utiliser lors des journées pédagogiques			
	Détails	Remarques	Taux
Tarif de base donnant droit à la subvention du MEES	Pour un maximum de dix heures de garde	Ne comprend pas les sorties, les activités, les collations, etc.  Déductible d'impôt au fédéral seulement	12.00 \$ par jour
	Activités	Non déductibles au provincial ni au fédéral	Variable selon l'activité (selon le coût réel de celle-ci)
	Plus de 5 heures de garde	Déductible d'impôt au provincial et au fédéral	À venir
Pénalité pour retard	Après les heures régulières d'ouverture du service de garde	Déductible d'impôt eu fédéral et au provincial	À venir

Inscription au service de garde – Non facturable depuis juin 2019 (ouverture du dossier)